

LA GUERRE FRANCO-GERMANIQUE DE 1870

Les Optants d'Alsace-Moselle

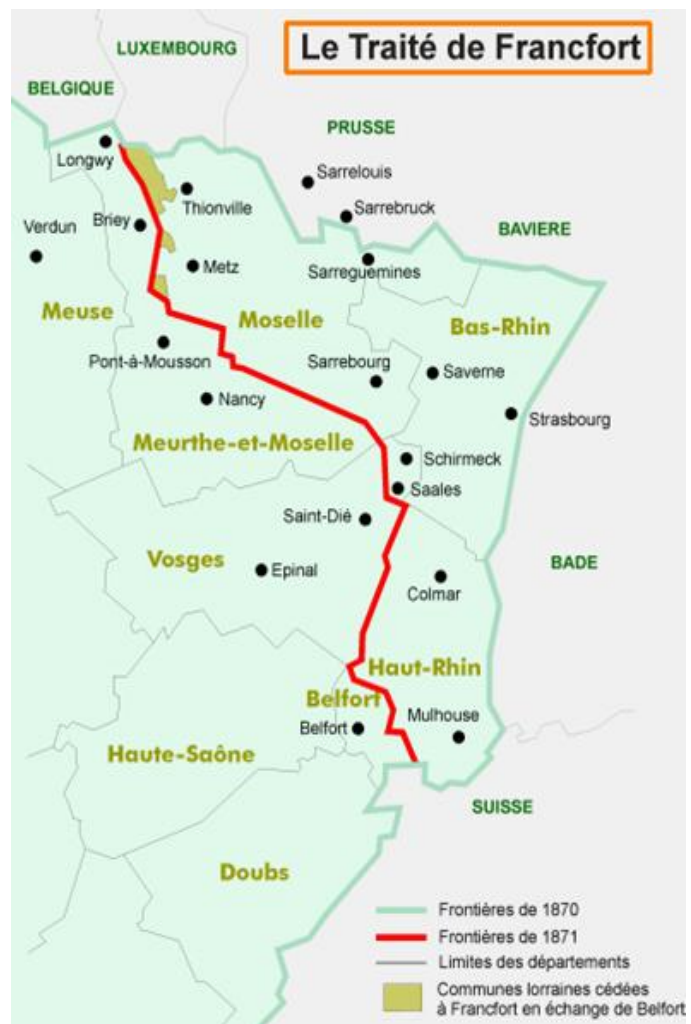
0.-Les conséquences régionales du conflit

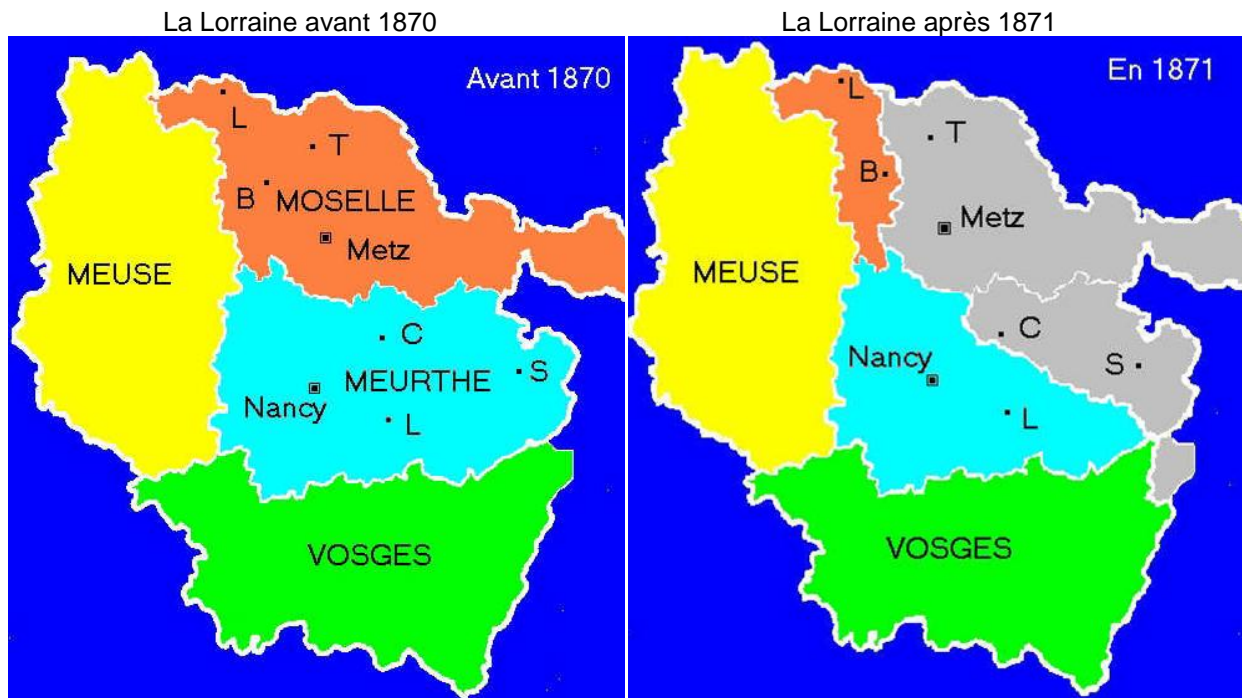
3 conséquences majeures :

- La France est amputée d'une partie de ses territoires de l'EST,
- Un choix est ouvert aux populations en termes de nationalité,
- L'ébauche d'un droit des sépultures militaires est créée.

1.-La France est amputée d'une partie de ses territoires de l'EST

Les territoires cédés





La Lorraine a fait l'objet d'un redécoupage important, pour des raisons politiques et industrielles, ce qui n'a pas été le cas de l'Alsace.

Entre les Préliminaires de Paix de Versailles et le traité de Francfort, le tracé des territoires cédés a été légèrement modifié à l'ouest de la Moselle.

Les territoires ainsi cédés sont intégrés directement à l'Empire Germanique sans constituer de lands comme les autres états de l'Empire. Ils deviennent le **Reich land Elsass - Lothringen**.

De là le qualificatif d'Alsace - Lorraine au lieu de Alsace - Moselle, puisque de la Lorraine, seule une Moselle recomposée a été cédée.

L'Allemagne ne visait que les territoires de langue alémanique car plus « assimilables ». La région de METZ par contre a été incluse pour des raisons stratégiques (place forte).

Ont été cédés :

- L'Alsace (Haute et Basse Alsace sauf territoire de Belfort),
- 5/6 du département de la Moselle,
- 1/3 de la Meurthe, (Château Salins- Sarrebourg),

Soit 6232 km², 752 communes, 490 000 habitants)

La haute vallée de la Bruche de Saales à Schirmeck (18 communes)

Au total environ 1 500 000 personnes concernées, et 1694 communes

2.- Le choix ouvert aux populations en termes de nationalité

L'OPTION pour la nationalité Française

- Aux personnes nées dans les territoires cédés (limite 1/10/1872),
- Aux Alsaciens Lorrains vivant à l'étranger (limite 1/10/1873),
- Les enfants mineurs optent comme les parents.

Cette faculté d'option entraînait les conséquences suivantes :

- Les Optants doivent quitter les régions cédées,
- Ils gardent la jouissance de leurs biens dans les territoires cédés,

Le nombre de personnes ayant fait une déclaration s'élève à **539 655** individus.

L'obligation faite aux Optants de quitter les territoires cédés est une obligation de fait compte tenu de la rédaction de l'article 2 du traité de Francfort.

En effet le traité de francfort stipule dans cet article 2*Les sujets Français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, (...) jouiront de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer (...) auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue.*

Cette fin de phrase transforme la faculté en obligation. Ceci explique aussi que l'option faite sans quitter le territoire est inopérante. L'attribution de la nationalité allemande est alors **systematique**.

Cette faculté d'option a entraîné les résultats suivants :

Population totale de l'Alsace Moselle en 1871	1579738	
Alsaciens et Mosellans domiciliés en France ou à l'Etranger ayant fait une déclaration d'option	378777	
Alsaciens et Mosellans résidant en territoires annexés ayant fait une déclaration d'option	160878	10,18%
Total des Optants	539655	
Alsaciens et Mosellans Optants ayant effectivement quitté leur territoire	49926	3,16 %
Nombre d'Alsaciens et Mosellans partis/nombre d'Optants		31 %

(Source CODAM.)

Ces chiffres méritent d'être vérifiés, car il existe des différences selon les sources (128 000 Alsaciens et Mosellans, soit 8,5 % de la population), seraient partis effectivement. Autre source, 12,5 % de la population de l'Alsace.

Il faut savoir que le nombre de personnes ayant quitté l'Alsace et la Moselle de 1871 à 1910 est plus important. On parle de 250 000 personnes pour l'Alsace et 192 000 pour la Moselle (si ce n'est les deux confondues.....Pb de sources).

D'autre part, parmi les Optants demeurant en France, un grand nombre de ceux-ci avaient quitté ces territoires entre 1870 et 1871. Par ailleurs le flux migratoire des populations de l'EST vers PARIS était déjà important depuis 1850, essentiellement pour des raisons économiques (forte démographie dans les campagnes).

Environ 200 000 Allemands sont venus s'installer en Alsace Moselle pendant cette période, de même qu'une immigration étrangère (essentiellement Italienne) de 50 000 individus environ.

On estime cependant que le nombre d'exilés volontaires a été de près de 500 000 personnes entre 1871 et 1900.

Certains Optants sont revenus et les jeunes ont quitté ces régions pour échapper au service militaire allemand auquel ils étaient soumis. (250 000 Alsaciens-Mosellans ont fait la guerre de 14/18 sous l'uniforme allemand.)

L'OPTION pour la nationalité Française a été avant tout un désastre psychologique et affectif, et a généré une Imagerie populaire importante.



Les populations d'Alsace et de Lorraine étaient très favorables à l'Empire (Cf. nombre de généraux et maréchaux de l'empire) et se sont **senties trahies et abandonnées** (Cf. manifeste des députés Alsaciens-Lorrains contre l'annexion).

L'imagerie populaire, très abondante, a été un **vecteur fort de propagande** et a participé très tôt à l'idée de **revanche**. (Essentiellement représentative de scènes mettant en exergue des alsaciens).

Par ailleurs elle a fait croire que la majeure partie de la population avait quitté sous contrainte ces territoires.

Enfin, en prenant à son compte la dénomination germanique d'Elsass-Lothringen donnée par l'empire allemand à ses nouvelles conquêtes, elle a **étendu arbitrairement l'idée que c'était bien toute l'Alsace et toute la Lorraine qui avaient été annexées**.

La réalité est bien en deçà pour la Lorraine, ce qui n'enlève rien aux réalités locales puisque cela a entraîné des déchirements au sein même des familles dont certaines ont éclaté. En effet, ceux qui sont restés y ont souvent été contraints pour garder la propriété familiale.

- L'exil des Optants s'est fait essentiellement vers la **France dite de l'intérieur**.

Si METZ a vu sa population décroître d'environ 20 %, NANCY a profité de ce mouvement de populations et notamment au plan Industriel et Universitaire. (Mulhouse- Strasbourg)

En effet, ce sont plus les élites industrielles et intellectuelles des villes qui ont choisi d'opter pour la nationalité française.

- L'immigration proposée vers l'Algérie a été un échec.

906 familles soit environ 2000 individus sont partis vers l'Algérie. Le Gouvernement Français leur avait alloué 100 000 hectares de terres.

En **1918**, après la réintégration de ces territoires dans la République Française, une **forte et impopulaire politique d'assimilation** a été menée par le gouvernement français.

- Vaste épuration, 110 000 personnes chassées de ces territoires,
- Création de 4 catégories de populations avec cartes d'identités différentes,

Carte A : Personnes dont les parents ou grands parents sont nés en France, en Alsace ou

en Lorraine.

Carte B : Personnes dont un parent est originaire d'Allemagne.

Carte C : Ressortissants des pays alliés à la France ou neutres.

Carte D : Ressortissants des ex pays ennemis.

- Certificats de réintégration

Les Alsaciens et Mosellans nés pendant l'annexion ont dû demander leur réintégration dans la Nationalité Française. Cependant cette réintégration a été automatique pour ceux nés avant cette date, leurs enfants mineurs et leurs épouses même nés après 1871.

- Politique brutale d'assimilation

L'assimilation à marche forcée a été menée au travers de la langue (**obligation de parler français**) et par l'éviction au sein de l'administration des personnels en poste au **profit de Français de l'Intérieur**.

Cette politique a laissé des traces en Alsace (création d'un parti autonomiste en 1920), d'autant que l'Alsace Moselle avait su conquérir une large autonomie dans l'empire germanique vers 1910.

3. Le Droit des sépultures militaires a évolué. (Traité de Francfort)

- Les fosses communes ont été abandonnées,
- Les tombes sont dorénavant individuelles quand les soldats tués ont été reconnus,
- Une distinction des tombes est faite entre belligérants,

Un entretien réciproque des sépultures est organisé.

Pour les lecteurs que cela intéresse, visiter la région de WOERTH en Alsace et GRAVELOTTE, MARS la TOUR en Lorraine.

Ce sont des régions de champs de batailles important.

On y trouve de nombreuses tombes et monuments commémoratifs, des musées intéressants (Woerth, Gravelotte, Eglise de Mars la Tour). Une importante réhabilitation de ces deux derniers musées est en cours à Gravelotte